

## **B) Pour l'Enseignement Supérieur**

### **COÛT FINANCIER ET FACTURATION**

En contrepartie du service rendu par l'établissement, le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(ent) à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement incluant les frais généraux non pris en charge par l'état et les cotisations associées ainsi que toutes dépenses dont l'étudiant aura bénéficié (repas, activités culturelles et sportives, fournitures...)

Les montants des contributions et frais figurent dans la 2e partie de cette convention financière, partie Tarifs.

#### ■ Avance sur scolarité à l'inscription

Une avance sur les frais de l'année est demandée pour valider l'inscription. En cas de désistement, cette avance pourra, sous certaines conditions (cas de force majeure) et sur demande écrite, être remboursée.

Cette avance doit être réglée par carte bancaire sur Ecole Directe ou par chèque pour la validation de l'inscription. Elle sera déduite du montant annuel facturé.

#### ■ Toutes les factures sont envoyées par Ecole Directe. Une facture annuelle est adressée début octobre, des factures complémentaires pourront être établies en cours d'année en cas de modification.

En cas d'arrivée ou de départ en cours d'année, la contribution annuelle sera ajustée. Tout mois commencé est dû dans sa totalité.

### **MODALITES DE REGLEMENT**

Afin de régler les factures, vous pouvez choisir l'un des trois modes de règlement suivants :

- **Paiement mensuel par prélèvement** automatique le 10 de chaque mois, **d'octobre à juin, soit 9 prélèvements**, avec régularisation éventuelle en juillet.

Dans ce cas, le « Mandat de prélèvement SEPA » est à remplir avec les documents d'inscription sur Ecole Directe et un relevé d'identité bancaire « IBAN » est à déposer en pièce annexe.

Pour les réinscriptions, ces documents sont demandés **uniquement** en cas de changement de références bancaires ou d'adoption de ce mode de règlement.

- **Paiement trimestriel par carte bancaire sur Ecole Directe, par chèque ou espèces** : 40% en octobre, 35% en janvier, 25% en avril.

- **Paiement annuel par carte bancaire sur Ecole Directe, par chèque ou espèces à réception de la facture.**

Tous les chèques doivent être établis à l'ordre de **l'OGEC Saint Aubin La Salle**.

### **RESTAURATION-HEBERGEMENT**

#### ■ Restauration au self :

##### ➤ Déjeuner

Pour ces repas, l'étudiant(e) devra au préalable créditer son badge. En cas de non-utilisation des repas avancés, ceux-ci seront remboursés à la fin de l'année scolaire. Afin de bénéficier d'un tarif préférentiel pour le déjeuner, l'étudiant doit réserver ses repas obligatoirement sur l'application Ecole Directe, tout repas réservé sera du.

##### ➤ Dîner

L'étudiant(e) qui souhaite dîner, devra s'inscrire en début d'année (un formulaire lui sera remis le jour de la rentrée), c'est un forfait annuel qui fait l'objet d'une facturation en début d'année (en cas de stage, un avoir sera établi à la fin de l'année scolaire).

#### ■ Hébergement :

Les étudiants inscrits dans l'Enseignement Supérieur peuvent être hébergés dans la résidence Jean Baptiste de la Salle située à proximité de l'établissement et gérée par la Société PODELIHA.

Le campus dispose également de quelques chambres incluant les petits-déjeuners et diners.

A cet effet, ils prendront contact avec le secrétariat de direction de l'enseignement supérieur pour les modalités administratives.

#### ■ Arrivée ou départ en cours d'année scolaire :

. Scolarité : tout mois commencé est dû dans sa totalité. Un renvoi temporaire n'entraîne aucun remboursement.

## REDUCTIONS

Si vous inscrivez plusieurs enfants dans l'ensemble scolaire St Aubin La Salle, vous bénéficierez d'une réduction de 10% sur la scolarité et la restauration de chacun de vos enfants ayant le même responsable légal payeur. En cas de difficultés financières importantes, vous pouvez prendre contact avec le service comptabilité (☎ 02.41.33.43.00).

## DIVERS

### ■ Badge :

Un badge d'identification obligatoire est remis à la rentrée à chaque étudiant qui doit toujours l'avoir sur lui dans l'établissement. **Attention ce badge sert aussi de carte d'étudiant.** En cas de perte ou de détérioration, le nouveau badge sera facturé.

Ce badge sert également pour le passage au self.

### ■ Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves :

Compte tenu des nombreux services rendus, l'adhésion à l'Association des Parents d'élèves de l'ensemble scolaire St Aubin La Salle est systématique et la cotisation est automatiquement portée sur la facture annuelle, sauf avis contraire de votre part par écrit avant le 15 septembre.

### ■ A.P.E.L. Nationale et Revue Lasallienne :

Vous pouvez adhérer à l'A.P.E.L. nationale et/ou vous abonner au magazine « *La Salle Liens International* » en indiquant votre choix dans votre dossier d'inscription ou de réinscription sur Ecole Directe.

### ■ Livres et équipement :

Selon les filières, l'achat de livres ou fournitures pourra vous être demandé à la rentrée scolaire. Pour certaines classes de STS, des livres spécifiques pourront être fournis et facturés au cours de l'année scolaire.

### ■ LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION :

Tout litige lié à l'application de la convention financière sera soumis au médiateur de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

\*\*\*\*\*

## Convention Financière 2ème partie : Tarifs

### TARIFS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2026 - 2027

#### TARIF MENSUEL pour règlement mensuel par prélèvement (hors frais complémentaires et annexes indiqués ci-dessous)

Classes	BTS	CPGE
Avance à l'inscription	175,00 €	198,00 €
Contribution des familles Mensualités (sur 9 mois) d'octobre à juin	172,00 €	200,00 €

#### TARIF ANNUEL pour règlement trimestriel ou à réception de facture (hors frais complémentaires et annexes indiqués ci-dessous)

Classes	BTS	CPGE
Contribution des familles	1 723,00 €	1 998,00 €
<b>Total annuel</b>	<b>1 723,00 €</b>	<b>1 998,00 €</b>
Paiement à réception de facture, avance déduite	1 548,00 €	1 800,00 €

Paiement en 3 fois : 1er règlement (40%) au 10 octobre	619,20 €	720,00 €
Paiement en 3 fois : 2ème règlement (35%) au 10 janvier	541,80 €	630,00 €
Paiement en 3 fois : 3ème règlement (25%) au 10 avril	387,00 €	450,00 €

#### Contributions complémentaires :

- Forfait culturel :	42,00 €
- Cotisation APEL établissement (par famille) :	8,50 €

#### Autres services annexes proposés :

- Repas anticipé sur Ecole Directe à recharger au préalable :	5,09 €
- Repas occasionnel avec badge à recharger au préalable :	8,32 €
- Forfait 4 dîners hebdomadaires	677,00 €

(Régularisation en fin d'année selon les périodes de stages)

- Abonnement à la revue La Salle Liens International :	4 n° (Tarif 2025-26)	11,90 €
- Nouveau badge suite perte, détérioration :		8,00 €